

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
4 — 30 — —	Express.	11 — 49 — matin.	Omnibus.
3 — 47 — matin,	Poste.	6 — 23 — soir,	Omnibus.
9 — 4 — —	Omnibus.	10 — 11 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 4 minut. matin,	Marché-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 21 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Une dépêche de Berlin du 7 octobre, empruntée par les feuilles anglaises à l'agence Reuter, porte que des avis officiels, reçus de Saint-Pétersbourg, annoncent que l'empereur Alexandre, accompagné du prince Gortschakoff, arrivera à Varsovie le 20 du courant. L'empereur d'Autriche et le prince régent de Prusse sont attendus pour le 22.

Les ambassadeurs russes à Berlin, Vienne et Turin, ont été mandés à Varsovie où, par suite d'une invitation formelle du cabinet russe, le baron Schleinitz et le comte de Rechberg se rendront également.

La Gazette de Cologne prétend que l'agitation prend chaque jour en Hongrie un caractère plus dangereux, et que le gouvernement se verra sous peu obligé de mettre ce royaume en état de siège.

Il faut toutefois n'accepter les aperçus de la Gazette que sous certaines restrictions, car elle est fort opposée au gouvernement autrichien et n'a jamais manqué d'exagérer les embarras de ce gouvernement.

Au reste, elle ajoute qu'en ce qui concerne les résolutions du gouvernement, relatives à la réorganisation politique de la Hongrie, le ministère aurait l'intention d'accorder aux Hongrois des institutions représentatives, mais nullement l'autonomie et l'union purement personnelle qu'ils demandent.

Il paraît même que ces institutions représentatives ne seraient accordées que sous des conditions qui assureraient l'intégrité de la monarchie.

L'agence Reuter a communiqué aux journaux anglais une dépêche de Saint-Pétersbourg, en date du 7 octobre, portant des nouvelles de Péking du commencement de juillet.

« L'insurrection en Chine gagnait du terrain principalement dans les provinces orientales maritimes. La milice a été appelée Péking et dans ses environs. Le mécontentement régnait partout.

« Les provisions de tout genre étaient excessivement chères. Le commerce était languissant.

« Les habitants de Péking étaient favorable-

ment disposés à l'égard des Anglais et désirent leur présence à Péking. Ce fait est causé par le bruit que les Anglais qui ont débarqué à Petchéli n'ont pas maltraité les indigènes. Un corps de six mille hommes a été envoyé de Péking contre les Anglais. Dix mille soldats ont été envoyés dans une autre direction.

On se préparait à fêter à Péking le trentième anniversaire de la naissance de l'empereur.

Les dernières nouvelles d'Amérique nous apprennent que l'Espagne, à ce qu'affirme un journal de la Nouvelle-Orléans, se prépare à intervenir dans le Mexique. Une expédition de vingt mille hommes se formait à Cuba. (Le Pays.)

Dans la chambre des députés de Turin M. Ferrari parle contre le projet de loi de l'annexion. Il reconnaît qu'entre la haute et la basse Italie il n'existe pas de différence; tout le monde veut l'Italie libre.

La même pensée anime Garibaldi et Victor-Emmanuel; la différence n'existe que dans la pratique.

Le Piémont, en délivrant la Haute-Italie, lui impose ses lois, sa capitale, son administration. Le Piémont a fait piémontaise la haute Italie, suivant la tradition de Ballo et Gioberti. La capitale, les lois et l'administration de Naples ont une supériorité marquée.

Les Deux-Siciles ne peuvent pas se donner au Piémont sans conditions. Leur imposer l'annexion serait se montrer ingrat vis-à-vis de Garibaldi qui veut que l'on attende; rien ne presse, l'anarchie n'existe pas.

Sur la question de confiance, M. Ferrari se prononce contre M. de Cavour, qui n'est pas, selon lui, à la hauteur de la situation, parce qu'il refuse d'aller à Rome et à Venise.

Le discours de M. Ferrari révèle ensuite la crainte que la France ne finisse par absorber avec le temps l'Italie. Il conclut en faisant un long éloge de la confédération qui peut seule sauver l'Italie.

M. Boggio constate que, fidèle à son programme, le Piémont a eu le bonheur de prendre l'initiative du mouvement d'affranchissement, grâce au patrio-

tisme de Charles-Albert et de Victor-Emmanuel; mais le sentiment national a germé surtout chez nous, ajoute-t-il, grâce à l'émigration politique. L'élite des populations italiennes est venue le semer sur notre libre territoire.

Les nouvelles de Palerme, en date du 5, apprennent que le proclamateur a convoqué les collèges électoraux pour le 21 octobre, à l'effet de nommer des députés.

Un autre décret indiquera le jour où aura lieu la réunion à Palerme. — Havas.

L'entrée des troupes piémontaises dans le territoire napolitain, tour à tour annoncée, démentie, confirmée et, hier encore, démentie de nouveau d'une manière très-catégorique, n'est pas jusqu'à ce matin un fait accompli. Toutefois on s'attend à recevoir d'un moment à l'autre une dépêche qui l'annonce officiellement.

A Turin, cependant, on assurait, et divers correspondants l'ont répété, que les troupes royales avaient pris part à la bataille du Volturne. Une lettre adressée au Constitutionnel, en date du 8 octobre, dit que les bandes garibaldiennes étant exténuées et que l'armée de François II ayant le dessus, deux compagnies de bersagliers, un bataillon de la brigade du roi et deux batteries arrivèrent de Naples, envoyés par le ministre de Sardaigne, M. de Villamarina.

Le correspondant piémontais ajoute que l'issue heureuse de la journée est due à l'intervention des soldats de l'armée sarde, et que M. de Villamarina, dans cette circonstance, a fait usage des pouvoirs discrétionnaires qu'il avait reçus.

Les journaux italiens parlent de l'intervention des troupes piémontaises à Naples comme d'un fait imminent. Le Courrier Mercantile annonce qu'une brigade devait, d'après les ordres du ministre de la guerre, quitter Gênes le soir du 6, et que les navires destinés à la transporter étaient prêts.

Ce son côté l'Espresso parle d'un départ de troupes pour Naples et pour la Sicile, et d'un commissaire général chargé de l'administration.

FEUILLETON

LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

Il retrouva son père vieilli, la maison n'avait pas prospéré; il comprit que sa présence serait une gêne sans compensation, car la vie commerciale lui répugnait plus que jamais; il se rejeta dans l'étude, et au bout d'une année il entra dans les ordres. Philosophe chrétien, il accepta avec courage la vie d'abnégation et de sacrifices qui est celle du prêtre en France, et que le catholicisme récompense ici-bas par les joies ineffables du devoir accompli. La religion le conquit tout entier. Il résolut sa vie par le travail et la charité.

Ce fut en 1833 que l'abbé Morisset vint prendre possession de la cure de Rueil, et le pays ne tarda pas à se ressentir de son action bienfaisante. C'est à lui en grande partie que l'on doit le bien-être qui dès lors remplaça dans tant de ménages de douloureuses misères; il fut le médecin de toutes les plaies morales, qui n'avaient pas épargné ce petit coin de terre. Il avait pour chacun une consolation ou une espérance; un éloge de lui était une récompense vivement souhaitée, de même que les plus mauvais sujets étaient doublement punis lorsqu'il joignait son blâme au blâme public.

Toujours en visite chez ses paroissiens, pauvres ou malades, que ses connaissances en médecine le mettaient à même de soigner dans une certaine mesure, il sortait à quelque heure que ce fût la nuit, sans jamais avoir rien craint pour lui-même. Aux aumônes, aux dons de toute sorte qu'il sollicitait des riches des environs, il joignait la plus grande partie de son traitement, malgré les gronderies de Françoise, qui se plaignait toujours du peu qu'elle recevait pour satisfaire aux dépenses de ce modeste intérieur et qui trouvait moyen, elle aussi, de faire ses petites aumônes.

A son arrivée dans le pays, M. Morisset s'était surtout lié avec le commandant Monneret, en qui il reconnut une de ces natures loyales qu'une infraction au devoir étonne à ce point qu'elles ne la comprennent pas, n'ayant jamais transigé elles-mêmes avec les plus dures obligations. Sans se connaître, ils s'étaient trouvés ensemble à Ulm, et les souvenirs de la vie militaire avaient réuni ces deux hommes, qui cependant la jugeaient à des points de vue assez différents; mais ils se touchaient par le même amour du bien, par le même enthousiasme pour la vertu, et, bien que l'abbé n'eût compris de la guerre que ses désordres, tandis que Monneret y voyait surtout le dévouement au héros, leur liaison ne fut jamais troublée par des dissentiments impossibles entre des natures arrivées, par des voies différentes, aux mêmes désillusions et à la même indulgence. L'abbé, plein d'une estime profonde

pour le caractère vraiment héroïque de son ami, avait lui-même sur le commandant une supériorité intellectuelle trop marquée pour que celui-ci hésitât un seul instant à la reconnaître; aussi éprouvait-il pour l'abbé autant de déférence que de réelle affection.

La mort du commandant fut pour Morisset un coup que sa foi sincère put seule lui faire supporter. Dès lors il reporta sur sa veuve, et surtout sur l'enfant qu'il laissait, une tendresse qui empruntait à ses souvenirs un charme mélancolique. Dans cette maison, où, pendant six ans, l'abbé avait échangé son cœur avec celui d'un ami, il n'y avait plus que deux créatures faibles, sans expérience, exposées à tous les dangers, et qu'il s'était promis de protéger contre toutes les atteintes du monde. Hélas! une circonstance frivole venait déranger ces existences heureuses dans leur obscurité, frapper ces cœurs simples et détruire les espérances et les projets de l'abbé Morisset.

En esprit avisé et prévoyant, l'abbé n'avait pas attendu, en effet, que Louise eût atteint ses dix-huit ou vingt ans pour songer à assurer son sort contre les mauvaises chances de la vie. La mort du commandant l'avait en quelque sorte rendu l'arbitre, le conseil et un peu le maître, maître rempli d'ailleurs de bonté et d'indulgence, de ces deux femmes. De concert avec M. Glandaz, le notaire, que l'on consultait dans les circonstances solennelles, il avait travaillé à l'avenir de celle qu'il appe-

Enfin la *Nazione* de Florence assure que 4,000 soldats piémontais s'embarquaient à Ancône pour se rendre à Palermo.

En outre, les villes-frontières des Abruzzes ont préparé les casernes et les vivres pour les troupes sardes, qui doivent s'y rendre, par terre, du côté des Marches.

Cette intervention du Piémont dans les affaires de Naples sera sans doute l'objet des dépêches récemment apportées au roi François II, en réponse aux explications demandées par M. Winspeare, ministre napolitain en Piémont, au cabinet sard, relativement à l'attitude du gouvernement de Victor-Emmanuel dans les événements des Deux-Siciles. — A. de Lauzières. (Le Pays.)

Des dépêches d'Ancône, du 9, annoncent que le roi Victor-Emmanuel est parti pour se diriger vers la frontière napolitaine. Sa Majesté a publié un manifeste aux peuples de l'Italie méridionale expliquant la politique suivie dans son royaume et les résolutions prises à cause des derniers événements.

De chaque province de l'Etat napolitain arrivent des députations apportant les délibérations des municipalités et des autres corps constitués, qui proclament roi Victor-Emmanuel et réclament sa présence. Les gouverneurs et les magistrats font acte de soumission et rendent hommage à son gouvernement.

Les troupes dont Sa Majesté a pris le commandement entrent aujourd'hui par trois points différents dans les provinces napolitaines qui les attendent avec impatience.

Le corps d'armée destiné à agir dans l'Etat de Naples comprendra, dit-on, un effectif de 25,000 hommes, sans compter les troupes spéciales. Ce corps aura à sa disposition une artillerie nombreuse et un parc de siège pour les opérations contre les places fortes. Une partie de ce matériel est déjà rendue à sa destination et a été mise à la disposition de Garibaldi.

Le reste de l'armée sarde, en présence des grandes concentrations de troupes que fait l'Autriche sur l'extrême frontière de la Vénétie, va, dit-on, prendre position dans les Romagnes et dans les duchés. Pour rendre disponible une partie de cette armée, la garde nationale formera seule en Italie la garnison des places fortes de second rang. (Idem.)

Voici, d'après la *Libera Parola*, l'ordre du jour adressé par Garibaldi à ses troupes, après la bataille du Volturne :

» Caserte, 2 octobre.

» Soldats de l'armée italienne !

» Combattre et vaincre est le but des valeureux qui veulent à tout prix la liberté de l'Italie, et vous l'avez prouvé en ces derniers jours de combat.

» Hier la victoire vous a couronnés sur toute la ligne; aujourd'hui s'est accompli à Caserte et sur ses hauteurs un de ces faits que l'histoire enregistrera au nombre des plus fortunés.

» Les preux et disciplinés soldats du septentrion, commandés par le valeureux major Louis Soddò, ont montré de quoi est capable la valeur italienne unie à la discipline, et malheur, lorsque ses enfants

concourent ensemble au rachat de leur patrie, si cette vieille reine du monde était méprisée.

» G. GARIBALDI. »

La *Gazette de Gaète* a publié, et les journaux de Turin reproduisent une communication adressée par le gouvernement du roi François II aux représentants des cours étrangères. Voici le texte de cette communication :

« Gaète, le 16 septembre 1860.

» Continuant le cours de ses usurpations inouïes, le général Garibaldi, après son entrée dans la ville de Naples, a publié entre autres dispositions trois décrets sur lesquels le ministre de la guerre, provisoirement chargé des affaires étrangères, a l'honneur d'appeler, par ordre de son auguste souverain, l'attention de M....., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M....

» L'un de ces décrets, en date du 7 de ce mois, contient textuellement les paroles suivantes :

« Tous les bâtiments de guerre ou de commerce appartenant à l'Etat des Deux-Siciles, les arsenaux et le matériel de guerre, sont agrégés à l'escadre du roi d'Italie Victor-Emmanuel, commandée par l'amiral Persano. »

» Les deux autres décrets sont conçus en ces termes : « Tous les actes de l'autorité publique et de l'administration de la justice seront émanés et intitulés au nom de S. M. Victor-Emmanuel, roi d'Italie. — Les sceaux de l'Etat dans les administrations publiques et sur les affaires publiques porteront les armes de la royale maison de Savoie, avec la légende de Victor-Emmanuel, roi d'Italie. »

» Lorsque, au début de l'expédition que depuis quatre mois l'Europe regarde stupéfaite, mais impassible, le cabinet de Naples demandait des explications au gouvernement piémontais, le comte de Cavour répondait au nom de Sa Majesté sard que ces attentats contre le droit des gens se commettaient contre ses ordres, et déclarait expressément qu'en usurpant le pavillon de Sardaigne et le nom de Victor-Emmanuel, le général Garibaldi faisait un acte de manifeste usurpation.

» Malgré ces déclarations explicites, les entreprises de piraterie continuaient à se préparer sur le territoire piémontais. Du 6 mai dernier jusqu'à ce jour, plus de 25,000 hommes, des navires, des vapeurs et même de l'artillerie sont sortis publiquement des ports de Gènes, de Livourne et Cagliari.

» Des officiers de l'armée sarde, des membres du parlement de Turin venaient diriger les opérations militaires et politiques du *condottiere* de l'invasion. De nombreux comités agissaient sans mystère tant à Turin qu'à Gènes, pour provoquer et soutenir l'insurrection sur notre territoire. La force étrangère se combinait avec la révolution intérieure puissamment excitée par cet appui. L'occupation de la Sicile et l'invasion d'une partie du continent napolitain ont été les conséquences forcées de l'inconcevable tolérance du Piémont, surtout après la déclaration du 26 mai du comte de Cavour. »

» Tandis que les ports sardes servaient d'asile inviolable à cette scandaleuse piraterie, tandis que la bannière du Piémont couvrait bandes, forteresses et navires, les relations entre les cabinets de Turin et de Naples étaient pacifiques, et un ministre du roi de Sardaigne, accrédité près de Sa Majesté,

assurait chaque jour et jusqu'à la dernière heure le souverain des Deux-Siciles des dispositions amicales de son roi.

» Conciliant jusqu'au dernier moment, désireux d'éviter de nouveaux conflits à l'Italie, s'appuyant sur son droit incontestable, Sa Majesté sicilienne espérait repousser l'invasion et finir la guerre sans ajouter aux difficultés intérieures les questions internationales. Mais les choses en sont venues à un point que force est de faire appel à la raison, à la justice et à l'intérêt le plus légitime de l'Europe.

» Les bandes organisées dans les ports d'un Etat ami ont occupé une partie considérable de ce royaume et la capitale.

» La révolution ne précédait point leur marche, mais la secondait et la suivait.

» Le chef de l'invasion, assumant la dictature, fait don de la flotte napolitaine à ce souverain, la met sous les ordres de son amiral, commande qu'on rende la justice en son nom, et lui attribue tous les titres de la souveraineté dans une antique monarchie qui, constituée par des traités solennels, fait partie des Etats indépendants de l'Europe.

» En protestant de la manière la plus formelle et la plus explicite, au nom de son auguste maître, contre ces actes d'usurpation et de violence, le soussigné croit de son devoir d'appeler l'attention de S. Exc.... sur le nouveau droit public que de tels faits tendent à établir dans l'Europe civilisée. Le gouvernement de Sa Majesté espère encore que le roi de Sardaigne se hâtera de repousser, avec l'indignation qui convient à sa loyauté, le don offensant pour son honneur de la flotte et du territoire d'un souverain ami, don fait par un homme qu'il a lui-même traité d'usurpateur.

» Le gouvernement de Sa Majesté croit que, en vue des désastres et des maux produits par l'excessive et inexplicable tolérance du gouvernement sard, le roi de Sardaigne ne permettra plus que son nom et son pavillon servent à l'invasion d'un Etat pacifique, à l'effusion du sang innocent, à la violation des traités qui constituent le droit public européen.

» Il ne laissera pas non plus de protester contre ce nouveau titre de roi d'Italie, proclamé par le général Garibaldi, titre qui fait supposer la destruction de tout droit reconnu et la complète absorption des Etats indépendants qui restent encore dans la Péninsule. En tous cas, le gouvernement de S. M. sicilienne proteste de nouveau contre les décrets du général Garibaldi, les déclarant nuls, de nul effet, illégitimes, nulles et illégitimes leurs conséquences, appelant à la justice de l'Europe contre une conduite qui transforme la Méditerranée, mer de la civilisation et du commerce, en un champ ouvert à la piraterie, et laisse à une nation tout le profit d'une conquête sans la responsabilité et les périls de la guerre.

» Le soussigné prie S. Exc.... de porter cette communication à la connaissance de son gouvernement, et saisit avec plaisir cette occasion de lui renouveler l'assurance de sa considération la plus distinguée. Signé : FRANÇOIS CASELLA. »

EXPÉDITION DE SERIE.

Nous empruntons au *Pays* la correspondance particulière suivante, en date du 24 septembre.

lait son enfant. Un beau matin, un an à peu près avant les événements que nous racontons, M. Morisset, tout rempli de ses projets à l'égard de la jeune fille, vint trouver M. Glandaz à son cabinet et lui parla à peu près en ces termes :

— Vous n'ignorez pas, cher monsieur Glandaz, vous qui étiez avec moi le meilleur ami de notre pauvre commandant, de quelles préoccupations de sa part le sort de sa nièce était l'objet. Il en parlait sans cesse et dans les derniers temps de sa vie surtout il faisait pour elle mille rêves heureux qu'il ne devait pas être appelé à réaliser. C'est une tâche qu'il nous a léguée à vous et à moi, et j'ai profité des relations étroites que mon ministère établissait naturellement entre nous pour étudier le caractère, les goûts de notre chère enfant. Je me suis livré à ce charmant espionnage à travers une âme pleine de candeur et d'honnêteté, un esprit délicat, ingénu et où cependant se montrent déjà les lueurs d'un sens droit et juste.

Il est donc indispensable que l'époux qu'on lui choisira ou qu'elle pourra choisir elle-même, précisément parce qu'il aura une femme accomplie, soit lui-même un homme selon notre cœur, c'est-à-dire un honnête homme, socialement et religieusement parlant. De plus, il serait à désirer qu'il ne manquât ni d'esprit ni de tournure, car enfin faudra-t-il qu'il plaise à sa femme et ne se trouve pas avec elle en opposition de goûts, de caractère et

d'éducation ? Il faudrait enfin, pour le bonheur de Louise que le jeune homme modérément ambitieux et plus désireux des joies d'un intérieur modeste que des plaisirs broyants du monde, trouvât, ici, par exemple, les moyens de vivre honorablement, un but à son activité, enfin une situation telle que l'avenir de notre enfant fût assuré.

Quelle difficulté que puisse paraître tout d'abord la réunion de ces conditions, une circonstance particulière m'est venue en aide dans la recherche d'un mari, à laquelle je me suis livré depuis quelque temps. Vous êtes veuf, sans enfants, et vous avez un neveu, François Glandaz, vingt-quatre ans. C'est un garçon intelligent, appliqué à ses devoirs et d'un caractère facile. Je ne sais s'il a de la fortune, mais il me paraît devoir hériter de votre étude qui, bon an mal an, vous rapporte bien de quatre à cinq mille francs. Louise, qui héritera des biens de sa tante, évalués à peu près à cent dix ou cent quinze mille francs, aura en dot quarante mille francs. Que diriez-vous d'une combinaison qui, dans deux ans, je suppose, vous permettrait de vous retirer et vous créerait une famille ?

— Je dirais, mon ami, répondit M. Glandaz, qui avait écouté l'abbé sans l'interrompre même par un geste, je dirais que ce que vous avez imaginé est si naturel, que je n'ai pas d'autre pensée : seulement vous comprenez quel sentiment jusqu'à présent m'a empêché de m'en ouvrir à

vous. Alors même qu'elle serait sans fortune, Louise serait encore la femme qui conviendrait le mieux à François, et qu'il devrait s'estimer trop heureux d'obtenir. J'ai assez de bien d'ailleurs pour que la cessation pure et simple de mon étude à mon neveu changeât peu de choses dans ma vie, et c'est même en vue de ce projet, que je nourrissais secrètement, que j'ai donné au fils de mon frère, plus tôt que je ne l'eusse fait sans cette circonstance, la direction de l'étude et le soin de mes affaires. Je puis même ajouter qu'il s'en acquitte à mon entière satisfaction.

— Ainsi, fit l'abbé, mes idées, loin de déranger vos plans d'avenir...

— Me conviennent tout-à-fait...

— Eh bien ! quand le moment sera venu nous reparlerons de tout cela plus en détail et nous en ferons part à M<sup>me</sup> Monneret. En attendant, mon cher tabellion, je crois que vous jugerez convenable de garder sur ces projets un silence absolu.

— Je suis tout-à-fait de votre avis, mon cher abbé, répondit le notaire. Il serait peut-être dangereux et dans tous les cas inutile de mettre personne dans notre confiance. Laissons donc les choses comme elles sont, puisqu'elles sont bien.

On doit comprendre maintenant de quelles appréhensions fut saisi l'abbé Morisset en voyant dans la maison, et presque sur le pied d'une vieille amitié, un jeune

Ce matin est arrivée la nouvelle officielle que S. Exc. Foad pacha sortait aujourd'hui même de Saïda à la tête des troupes turques qu'il y a concentrées, et se lançait dans les montagnes en remontant vers Deir-el-Kamar, où il compte opérer sa jonction avec le corps expéditionnaire français.

C'est le signal qu'attendait le général commandant en chef pour mettre ses troupes en mouvement. Depuis hier les troupes étaient consignées au camp jusqu'à midi, afin de promulguer promptement les ordres du départ, si quelque circonstance venait les précipiter. Aujourd'hui elles ont reçu avec enthousiasme les prescriptions du départ et de l'ordre à observer dans la marche de colonne.

A sa grande satisfaction, le bataillon du 1<sup>er</sup> régiment de zouave part au complet. Le commandant Lian a obtenu du général la permission d'emmener avec lui les quatre compagnies qui n'ont débarqué qu'avant-hier et qui ne figuraient pas dans la composition primitive de la colonne.

Dans l'après-midi, M. Béclard, représentant de la France dans la commission européenne du Liban, a fait une longue visite à M. le général commandant en chef.

#### FAITS DIVERS.

Le général de Lamoricière est arrivé à Gènes le 8 octobre; il est logé au Palais-Royal.

— On dit que le général Lamoricière a l'intention de publier, lorsqu'il sera rendu à la liberté, un compte rendu sur la rapide campagne soutenue par lui dans les Etats romains contre l'armée piémontaise. Le général se rend en France; il compte aller s'établir immédiatement dans sa terre de Bretagne.

— Le prince Albert a éprouvé un fâcheux accident qui aurait pu mettre en péril sa vie. Voici les détails qu'on donne à ce sujet, sous la date Cobourg, 1<sup>er</sup> octobre: Le prince Albret avait pris part, le même jour, à une chasse organisée par le duc régnant. A son retour de Kallenberg, dans une voiture attelée de quatre chevaux, l'un des chevaux se mit à ruer avec violence et, par suite, les autres s'emportèrent. Le prince sauta de la voiture et se blessa légèrement à la figure et à l'arrière de la tête; il put aller à pied jusqu'à la maison du garde du chemin de fer qui coupe la route en cet endroit. Heureusement que le médecin du duc régent se trouvait là par hasard; il put donner les premiers soins au prince Albert qui rentra ensuite en ville dans un omnibus. La reine Victoria était encore à Kallenberg quand l'accident est arrivé. Le cocher du Prince fut jeté en bas de la voiture et a été assez grièvement blessé. Un des chevaux se heurta contre les traverses du chemin de fer et fut blessé mortellement.

— Dimanche, à huit heures précises du matin, un coup de canon a annoncé l'ouverture du tir national à Vincennes. Immédiatement la salle de tir a été envahie et le feu a commencé aussitôt. A en juger par le nombre des cartes qui ont été prises, il sera bien nourri. Beaucoup de tireurs, venus des départements, se sont logés à Vincennes pour ne pas perdre de temps. (Constitutionnel.)

homme inconnu quelques jours auparavant, dont la présence lui avait été en quelque sorte cachée et dont à peine il avait entendu parler une seule fois à propos d'une aventure qu'il croyait absolument oubliée.

En conséquence, le lendemain du jour où s'était passée la scène que nous venons de raconter, l'abbé, une fois ses devoirs accomplis, revêtit cette grande redingote noire dont la plupart des ecclésiastiques en France recouvrent leur soutane, redingote lustrée, fanée, vieillie à un rude service, indice touchant de la pauvreté, du désintéressement de cet homme selon le Seigneur, et posant sur sa tête aux cheveux grisonnants le tricorne ecclésiastique, sortit du presbytère après avoir fait à Françoise les recommandations ordinaires.

L'abbé traversa en quelques pas la ruelle déserte dans laquelle donnait la porte de sa demeure, puis déboucha dans la grande rue à laquelle trois ou quatre magasins, plus ambitieux de la richesse que du goût de l'ornementation, avaient valu à deux lieues à la ronde une réputation colossale. Après avoir échangé quelques saluts et écouté les mille petites requêtes de l'ignorance ou de la pauvreté, requêtes qu'il ne laissait jamais sans consolation ou sans secours, l'abbé se hâta de sortir de Rueil et se dirigea vers la demeure de M<sup>me</sup> Monneret. Toutefois, au bout de quelques minutes, son pas se ralentit, et bientôt il changea de direction comme un promeneur oisif qui suit le premier chemin venu au gré de son ca-

— Tout n'est pas perdu pour la vendange. Nous lisons dans *l'Aigle*, de Toulouse :

« Nous recevons des lettres de plusieurs propriétaires des environs renfermant des détails intéressants sur les vendanges. A Saint-Simon, à Tournefeuille, à Colomiers et dans quelques localités de la Lardenne, tous centres renommés pour la qualité du vin, l'opération se fait dans les conditions les plus favorables. La quantité sera très-satisfaisante, et la qualité ne le sera pas moins. Le raisin est bien développé, exempt de maladie et suffisamment mûr. Il y a des propriétaires dont les cuves n'ont pas suffi pour contenir la vendange de cette année, et qui ont dû préparer en toute hâte de nouveaux vases pour la vinification. C'est une excellente année pour nos vignerons, petits et grands, de la banlieue de Toulouse. »

— Jamais, rapporte le *Courrier du Havre*, on n'avait poussé si loin qu'aujourd'hui la fureur de la statistique. On en fait à propos de tout. Savez-vous combien il a péri d'hommes dans les guerres qui ont eu lieu depuis la création du monde?... Quinze milliards. Prenant ce chiffre pour base de ses calculs, un faiseur de statistique a trouvé que, dans cette hécatombe humaine, il aurait été versé 5 millions 560 mille barriques de sang, et enfin, qu'en évaluant le poids d'un homme à 50 kilogrammes seulement, on a tué ou haché à coups de canon 880 millions de kilogrammes de chair humaine.

#### CHRONIQUE LOCALE.

M. Vétault, capitaine en retraite, vient d'être nommé percepteur à Saumur, en remplacement de M. Loyeux.

Le bureau de perception reste, comme par le passé, rue de Bordeaux, 48. Il est ouvert de 9 heures à 3 heures tous les jours, les dimanches et jeudis exceptés.

Un propriétaire, domicilié dans le département de la Charente, a découvert, depuis quinze ans, le moyen de préserver la coulure qui, bon an mal an, rédoit d'un quart les produits de la vigne. Les résultats obtenus par son système ont été constatés maintes fois, notamment en 1855, par une commission nommée par M. le préfet de la Gironde. Vingt-cinq départements sont intéressés à connaître une méthode qui les enrichirait sans les obliger à de grosses dépenses; la masse des consommateurs n'est pas moins intéressée à sa vulgarisation, et cependant l'inventeur, M. Troubat, en est encore à se débattre non-seulement contre l'incrédulité des ignorants, mais encore contre celle d'hommes compétents. Des centaines de millions d'hectolitres de vin ont peut-être été perdus pour le producteur et le consommateur, par suite de l'inertie incroyable opposée à la propagation d'une découverte digne tout au moins d'être expérimentée et discutée.

M. Troubat, dont la propagande est complètement désintéressée, a cependant réussi à vaincre un certain nombre de viticulteurs, ses voisins, et ceux-ci s'applaudissent aujourd'hui d'avoir suivi ses conseils.

Le 16 septembre dernier, vingt-sept propriétaires, réunis pour apprécier les résultats obtenus par

price ou de sa distraction. Mais l'abbé n'était ni capricieux ni distrait. Il réfléchissait assez profondément, tout troublé qu'il était des symptômes que dénotait la présence de Henri et le manque de confiance de la tante et de Louise envers lui-même.

Par quels motifs secrets ces deux créatures qui, jusqu'alors avaient fait de l'abbé le confident, non point seulement des faits importants de leur existence, mais même de leurs plus secrètes pensées, qui n'agissaient que d'après ses conseils, qui avaient enfin soumis leur vie à son contrôle et implicitement reconnu en lui le dépositaire de cette autorité que Monneret lui avait léguée pour leur bonheur, comment se faisait-il que M<sup>me</sup> Monneret et sa nièce eussent pu ainsi admettre dans leur vie jusqu'alors si uniforme l'élément certes le plus propre à la troubler et à la rendre aussi agitée qu'elle avait été jusque-là paisible? Comment tolérerait-on, comment même désirait-on des assiduités qui pouvaient gravement compromettre la réputation et l'avenir de Louise? car elle était évidemment la cause des visites de l'inconnu.

Quelle était donc la pensée secrète qui avait retenu sur les lèvres de ses deux amies une confiance si naturelle, dans tous les cas, et qui, dans les conditions où se trouvait l'abbé vis-à-vis d'elles, était pour ainsi dire un devoir? Et ce jeune homme, quel était-il? d'où venait-il? Les circonstances qui l'avaient mis en relation avec la veuve du commandant étaient un effet du hasard sans

le système de pincement, qui consiste à opérer la section de l'extrémité des bourgeons fructifères aussitôt que les grappes sont bien apparentes, et 12 jours au moins avant la floraison, signaient un procès-verbal que nous avons sous les yeux et qui met hors de doute l'excellence de ce préservatif. Un honorable négociant de Bordeaux, membre de la réunion, nous a confirmé de vive voix les faits constatés dans le procès-verbal.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le bruit se confirme que les trois puissances du Nord ont protesté contre l'invasion des Etats napolitains par les troupes piémontaises.

Rien d'officiel n'est cependant connu à ce sujet.

L'avant-garde du corps du général Giardini a passé la frontière napolitaine le 6. Par suite de l'occupation de quelques points par l'armée française, l'armée piémontaise devra passer par Terano et Aquila.

On lit dans la *Nazione* de Florence du 7 : Nous apprenons que l'armée sarde a pénétré dans les Abruzzes par divers points au milieu des acclamations enthousiastes des populations.

On a répandu la nouvelle du passage du Mincio par les Autrichiens. Cette nouvelle est complètement fautive, dit le *Pays*. Voici, d'après la correspondance Havas, ce qui probablement aura donné lieu à ce bruit :

« Vendredi soir, à Manzambano, sur le Mincio, une patrouille autrichienne, poursuivant quelques déserteurs qui tentaient de traverser la rivière, a fait feu. Nos tirailleurs accoururent sur le champ et ont répondu par une fusillade. Heureusement les foyards sont parvenus sains et saufs de notre côté et l'affaire n'a pas eu de suite. »

Marseille, le 10 octobre. — Le général de Lamoricière a, dit-on, envoyé à Marseille une dépêche afin de s'assurer des places pour Civita-Vecchia pour lui et trois officiers sur le *Quirinal* qui part demain de Marseille et qui touche à Gènes. — Havas.

#### AVIS.

La Maison de banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes-courants, avec chèques, à 4 p. 0/0. Les avances sur titres sont faites au taux de la banque de France, avec 1 25 de commission par mille francs prêtés. Négociations de titres aux conditions officielles. Envoi immédiat des sommes.

#### BOURSE DU 9 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Ferme à 68 90  
4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 93 50.

#### BOURSE DU 10 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 53 cent. — Ferme à 68 53.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 93 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

contredit, mais la reconnaissance du service qu'il avait rendu n'appelait pas une intimité dangereuse, un simple remerciement suffisait.

Si M<sup>me</sup> Monneret avait compris sa position et celle de Louise, il était difficile qu'il en eût été autrement, elle avait donc eu un motif pour cacher à son directeur un fait aussi important; Louise était donc dans le secret de sa tante, à moins que cette discrétion inaccoutumée ne vint de son initiative. Et dans ce cas était-il convenable que l'abbé cherchât à s'immiscer dans une affaire dont on semblait lui faire un mystère? La confiance crée des droits sans doute, mais c'est tant qu'elle existe, sinon le devoir d'une âme délicate n'est-il pas de respecter un silence méfiant et de s'abstenir devant une réserve et des soupçons immérités?

Telles étaient les pensées qui agitaient l'abbé, pensées inspirées par un scrupule évidemment exagéré et qui eût été naturel peut-être chez un homme placé vis-à-vis de la veuve du commandant dans d'autres conditions, et n'ayant pas sur elle la légitime autorité que lui donnaient sa qualité de directeur de ces âmes simples et surtout la profonde affection qu'il leur portait. Aussi ses idées ne tardèrent pas à prendre un autre cours et à revenir à une plus saine application de ses devoirs et de sa conduite dans les événements qu'il prévoyait.

(La suite au prochain numéro.)

Étude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

# GRANDE VENTE DE MARCHANDISES

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Dans le Magasin de M. LAMBOURG, rue Saint-Jean,

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur,

A LA REQUÊTE DE M. KERNEIS,

Le mercredi 17 octobre 1860, à onze heures, et jours suivants,

Par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur.

IL SERA VENDU

Grand Assortiment de mérinos, satins, orléans, tartans, tartanelles, écossais et nouveautés pour robes;

Beaux Draps noirs et autres, cuirs-laine, nouveautés pour pantalons et gilets;

Flanelles de santé, molletons, cadis, redingotes;

Percalés, jaconats, madapolam, cretonne, calicot, bazin, brillanté, molletonné, mousselines à meubles;

Dentelles fil: Valenciennes, point de Paris, fil clair, entre-deux; tulles unis et autres, crêpe, dentelles-imitation, entre-deux, bandes; grande quantité de cols et de bonnets brodés, devants de chemises, etc., etc.;

Soieries: Taffetas, foulards, cravates, gilets;

Châles Cachemire unis et imprimés;

Cotons de Cholet et de Rouen: Indiennes de Rouen et d'Alsace; toiles fil 4/4 et 2/3; toiles coton; serviettes, mouchoirs blancs et de couleurs, en fil et en coton; coutils pour couettes et autres, futaines blanches et écruées; doublures, etc.;

Tricots de Laine et de Coton: Gilets, bas, gants, mitaines, chaussons, chaussettes, bonnets, etc.;

Rabats de Soie et de Velours; étaims, laines et cotons à tricoter; galons, ganses, fil à coudre, soie, boutons, épingles, aiguilles, peignes et autres articles de mercerie;

Chaussures pour Dames, Gants de Chevreau et de Castor, etc.; couvertures de laine et de coton et quantité d'autres articles.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

(489)

Étude de M<sup>e</sup> ARMAND SIMON, huissier à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

Par autorité de justice.

Le dimanche 14 octobre 1860, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de qui de droit, au domicile du sieur Louis POULAIN, fabricant de briques à Doué, à la vente aux enchères et au comptant de divers meubles et objets mobiliers: un cheval entier de quatre ans, une forte jument, une charrette, une grande quantité de fourrages, foin et luzerne, paille et chaume, briques et autres bons objets.

On paiera comptant. (490)

## A VENDRE

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, Composée de trois boutiques, premier et second étage; cour, magasin derrière, avec issue sur la rue Daillé. S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (491)

## A VENDRE

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Payens, avec BEAU JARDIN, ayant issue sur la place de la Grise. Cette maison était occupée par M<sup>me</sup> veuve Leroux de Romans. S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (492)

## A VENDRE

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 72, Avec Jardin, remise et écurie. S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (493)

## DEUX COUPLES DE CIGNES

### A VENDRE

Au château de Sainte-Verge, près Thouars. (494)

Une maison de commerce demande un JEUNE HOMME pour copiste. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

## A VENDRE

### Une charmante petite PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,

### Appelée BOISSICARD,

Située en la commune du Vaudelnay-Rillé, sur le bord de la route du Puy-Notre-Dame à Montreuil Bellay, à 3 kilomètres de cette ville et à 18 de Saumur.

Elle consiste en une jolie maison de campagne, avec pavillons et parterre, le tout entouré de belles douves bien empoissonnées, avec source d'eau vive.

Vastes bâtiments pour closier ou jardinier.

Grand jardin et terrain y attenant de première qualité.

Le tout en un ensemble contient 4 hectares.

S'adresser, pour trailer, à M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

## A VENDRE

### UNE MAISON,

A Saumur, rue de Fenet, n<sup>o</sup> 147 et 149,

Composée au rez-de-chaussée de 3 chambres à feu, cuisine, cour, buanderie, grande cave taillée dans le roc, trois caveaux, puits; au 1<sup>er</sup> étage, 3 chambres à feu, grenier sur le tout. S'adresser à M. BASSEREAU, M<sup>d</sup> bois-selier, rue d'Orléans, ou à M. CHASTE-TEAU, rue de Fenet. (463)

## A VENDRE

Une jolie JUMENT de selle, qui pourrait convenir à un chasseur. S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.  
2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs. S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

## A VENDRE

Un poêle en faïence avec four.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise, Rue du Pavillon, n<sup>o</sup> 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

## MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

## A LOUER

### BEAUX APPARTEMENTS

Au premier étage,

Quai de Limoges, n<sup>o</sup> 153.

S'adresser à M. MOLLAY. (474)

## UNE MAISON DE BLANC

### Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

Une Maison de Quincaillerie demande un APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un CLERC. Il donnera la préférence à un jeune homme qui sortira de classes aux vacances prochaines. (347)

Une maison de Draperie, Rouennerie et Nouveautés demande UN APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imp.

7<sup>e</sup> Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

## ABONNEMENTS

Un an, 6 mois.  
PARIS . . . . . 15f. 8f.  
DÉPARTEMENTS. } 18f. 10f.  
Corse, Algérie. }  
Étranger, selon le tarif postal.

# LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS  
Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La France élégante n'a plus besoin aujourd'hui de justifier son succès toujours croissant et la place importante qu'elle occupe au premier rang des publications du même genre: l'accueil qu'elle a reçu lui est un sûr garant des sympathies nombreuses qu'elle a fait naître, et elle ne négligera rien pour se maintenir dans la voie d'améliorations qu'elle a inaugurée. — En paraissant deux fois au lieu d'une, elle a trouvé le secret, non-seulement de doubler le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année: — 1<sup>o</sup> 24 numéros, format grand in-8<sup>o</sup>,

édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2<sup>o</sup> 28 à 30 gravures de modes colorées, inédites, dessinées par M<sup>me</sup> Héloïse LÉLOIR; — 3<sup>o</sup> 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4<sup>o</sup> 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5<sup>o</sup> 4 à 6 planches de tapisserie colorée ou de dessins pour crochet, filet et tricot; — 6<sup>o</sup> Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7<sup>o</sup> et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffit de citer les écrivains qui y concourent pour nous dispenser de tout éloge.

La France élégante a publié l'année dernière:

Le Capitaine Simon, par Paul Féval; Delphine, par M<sup>me</sup> Clémence Robert; Berthe, par Pierre Zaccane; elle commence en ce moment la publication

### d'Un Roman de M<sup>me</sup> la C<sup>te</sup> DASH

qui sera suivi de Nouvelles de MM. Des Essarts, Elie Berthet, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Jules Sandeau, Etienne Enault, Jules Kergomard, Ponson du Terrail, Edmond About, Pierre Zaccane, M<sup>me</sup> Anais Ségalas, comtesse Dash, Clémence Robert, Maria Delcambre, etc.

Il n'est point de recueils de ce genre qui puissent offrir une pareille réunion de talents divers et réellement distingués.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,